

COMPTERENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Dimanche 16 mars 2008

CM en exercice 33
CM Présents 33
CM Votants 33

Date de convocation du Conseil Municipal : lundi 10 mars 2008

L'an deux mil huit, le dimanche 16 mars dix heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Bellegarde sur Valserine, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Madame MONVAL doyen d'âge,

Présents : Régis PETIT, Jean Pierre FILLION, Françoise GONNET, Bernard MARANDET, Isabel DE OLIVEIRA, Didier BRIFFOD, Jacqueline MENU, Jean Paul PICARD, Odette DUPIN, Serge RONZON, Maria BURDALLET, Thierry MARTINET, Odile GIBERNON, Roland MULTIN, Jacqueline GALLIA, Yves RETHOUZE, Marie Antoinette MOUREAUX, Jean Paul COUDURIER CURVEUR, Christiane BOUCHOT, Mourad BELLAMMOU Mourad, Annie DUNAND, André POUGHEON, Fabienne MONOD, Samir OULAHIR, Marianne PEREIRA, Guy LARMANJAT, Viviane BRUANT, Jean Louis THIELLAND, Sonia RAYMOND, Corneille AGAZZI, Yvette BRACHET, Jean Sébastien BLOCH.

Absents représentés :

Absents :

Secrétaire de séance Samir OULAHIR

DELIBERATION 08.49 M1 ELECTION DES ADJOINTS

Conformément à l'article L 2122-4 et L 2122-7-2, les adjoints sont élus parmi les membres du conseil municipal au scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la Présidence de Monsieur Régis PETIT, élu Maire, à l'élection des Adjointes

Une liste dénommée JEAN PIERRE FILLION a été déposée.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	26
A DEDUIRE : bulletins blancs ou nuls, abstentions (respect des articles L 65 et L 66 du Code Electoral et article L.2121.20 du CGCT)	7
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés :	26
<u>Majorité absolue</u>	14

A OBTENU - Liste Jean Pierre FILLION : **26 voix**

Messieurs AGAZZI, LARMANJAT, BLOCH, THIELLAND, Mesdames BRUANT, RAYMOND, BRACHET, ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, les candidats de la liste Jean Pierre FILLION ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés élus adjoints au maire et ont été immédiatement installés.

LISTE JEAN PIERRE FILLION

Premier Adjoint	:	Jean Pierre FILLION
Deuxième Adjoint	:	Bernard MARANDET
Troisième Adjoint	:	Didier BRIFFOD
Quatrième Adjoint	:	Madeleine MONVAL
Cinquième Adjoint	:	Françoise GONNET
Sixième Adjoint	:	Jacqueline MENU
Septième Adjoint	:	Serge RONZON
Huitième Adjoint	:	Yves RETHOUZE
Neuvième Adjoint	:	Annie DUNAND

DELIBERATION 08.50

CREATION D'UN EMPLOI DE CHARGE DE MISSION

Vu l'article 110 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée susvisée en qualité de collaborateurs directs,

Vu le décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de cabinets notamment les articles 5 et 6,

Vu le décret du 30 mai 2005 portant modification de certaines dispositions relatives aux collaborateurs de cabinet des autorités municipales,

Considérant que le nombre d'habitants de la collectivité permet la création d'un emploi de collaborateur de cabinet,

Considérant l'inscription des crédits au chapitre 012 du budget 2008,

Monsieur le Maire propose à la nouvelle assemblée de créer un poste de collaborateur de cabinet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **à la majorité et sept voix contre (Mesdames BRACHET, RAYMOND, BRUANT, Messieurs AGAZZI, LARMANJAT, THIELLAND, BLOCH)**, approuve la proposition et habilite le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rattachant.

**Je certifie que le présent acte a été publié le Mercredi 16 mars 2008
notifié selon les lois et règlements en vigueur**

le Maire,